

Pour tous renseignements, contactez nous : 07-82-15-12-88

contact@atout-commerce.com

PDV : ATOUT COMMERCE

## INFORMATIONS

**RAISON SOCIALE :**

**NOM & PRENOM DU RESPONSABLE :**

**ADRESSE DE FACTURATION :**

**CODE POSTAL VILLE :**

**TÉLÉPHONE :**

**MAIL :**   
Obligatoire pour recevoir la facture

## COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LA CARTE CADEAU ?

- Réseaux : Lequel : 
 Radio / Presse
- Bouche à oreille
  Commerçants
  Téléphone
- Site internet
  E-Mail
  Autre : .....

## DETAIL DE LA COMMANDE

TYPE DE TITRE	RESERVE AU PDV	TITRES CADEAUX	VALEUR FACIALE	QUANTITÉ	TOTAL TTC
<b>E-CARTE E-CHÈQUE</b> (1) (3) 		E-Chèque cadeau	10€		
		E-Carte cadeau (montant à définir)			
		E-Carte cadeau (montant à définir)			
	<b>TOTAL TTC :</b>				
<b>Remise de 4% valable toute l'année :</b>					
<b>TOTAL (1) À PAYER TTC :</b>					
<b>CARTE CHÈQUE PHYSIQUE</b> (1) 	N°	Chèques cadeaux papier			
		Carte cadeau plastique (montant à définir)			
		Carte cadeau plastique (montant à définir)			
		Carte cadeau plastique (montant à définir)			
	<b>Frais de livraison</b>	Frais de livraison (forfait)	15€ TTC		
		Point de vente (2)	0€ TTC		
<b>TOTAL TTC :</b>					
<b>Remise de 4% pour toute commande passée avant le 31 octobre de l'année en cours :</b>					
<b>TOTAL (2) À PAYER TTC :</b>					
<b>TOTAL À PAYER €TTC = TOTAL (1) + TOTAL (2) :</b>					

(1) Valable un an (3) Les titres dématérialisés sont envoyés par mail (4) Evènement selon l'URSSAF : voir article 12 des conditions particulières de Vente

## PAIEMENT

- Espèces
  Mandat/Virement
  Chèque
- IBAN : FR76 1009 6182 4200 0233 1010 369**
- BIC : CMCIFRPP**

- Cochez la case si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres promotionnelles de la part d'Atout Commerce

## LIVRAISON



(2) En Point de Vente : (Gratuit)



A l'adresse de facturation (15€TTC)

### Entourez le Point de Vente souhaité :

Amplepuis : Ampl'Vélos - Guillot Sport - Les Jardins d'Emilie - Les Halles Fleuries  
 Ancy : Le Relais du Trésorcle  
 Cours : Institut Océane by Camille  
 Cublize : Tabac Presse Pêche  
 Lamûre S/A : Fée du Bonheur  
 Tarare : Coin de Fermes - L'Artisan Fleuriste - Les Délices d'Annabé  
 Thizy-Les-Bourgs : Boucherie Marchand - Morel Boissons  
 Vindry S/T : Sport 2000

## DATE DE LIVRAISON SOUHAITEE

E-carte/chèque : sous 3-4 jours par mail : ...../...../.....

Titre physique : sous 8 à 15jrs selon la période : ...../...../.....

## NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRE :

## PERSONNALISATION DES TITRES CADEAUX

Mention « offert par » :  Evènement (4) :

« Par la présente, l'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente »

FAIT LE :

A :

NOM DU

SIGNATAIRE :

SIGNATURE :

## Conditions générales de vente des « Titres Cadeaux ATOUT COMMERCE »

Pour les entreprises, les comités d'entreprises, collectivités territoriales, associations, particuliers :

Dispositions générales : Les présentes conditions générales de vente («CGV») sont composées du présent document et du bon de commande rempli par le Client. Elles s'appliquent à toutes ventes de titres cadeaux ATOUT COMMERCE émis par la fédération. Atout Commerce se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes CGV. Aussi, il est nécessaire que celles-ci soient relues avant chaque commande. Les nouvelles CGV seront applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à la modification.

ARTICLE 1 : Formation de la commande : La commande de chèques cadeaux et/ou de cartes cadeaux est faite par le Client sur ses seules informations portées sur le bon de commande et sous son unique responsabilité. Le Client certifie l'exactitude de ces informations. Le Client vérifie le détail et le prix total de sa commande. Il a la possibilité de corriger d'éventuelles erreurs avant de la valider. Le bon de commande doit être dûment complété pour être traité. Le fait de passer commande vaut acceptation sans réserve des présentes CGV. La commande est confirmée par un e-mail d'Atout Commerce et suivie d'une facture. Les commandes ne seront traitées qu'à partir de la date de réception de l'intégralité de leur paiement. Les cartes et les chèques cadeaux sont commandés soit chez le commerçant commercial soit par l'envoi du bon de commande à l'adresse mail suivante : [contact@atout-commerce.com](mailto:contact@atout-commerce.com) ou par courrier au 1 avenue Edouard Herriot 69170 Tarare.

ARTICLE 2 : Traitement de la commande : Toute commande de titre cadeau doit être accompagnée du paiement correspondant. A défaut de disponibilité des titres cadeaux en cours de traitement de la commande, ATOUT COMMERCE s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais, par téléphone, mail ou courrier et à indiquer au Client un délai de disponibilité.

ARTICLE 3 : Tarifs Les tarifs mentionnés sur le bon de commande sont en euros. Le prix de la commande correspond à la valeur faciale des chèques cadeaux et cartes cadeaux et aux frais de traitement et de livraison de la commande, étant précisé que la valeur faciale des chèques cadeaux et cartes cadeaux n'est pas soumise à TVA. Le montant du prix total de la commande incluant les titres cadeaux ainsi que les frais de traitement et de livraison est stipulé au bon de commande.

ARTICLE 4 : Livraison : Les commandes de chèques cadeaux papiers et de cartes cadeaux plastiques sont livrées à l'adresse valide indiquée de façon claire par le Client lors de sa commande. ATOUT COMMERCE se réserve le choix du mode de transport. La livraison des titres cadeaux dématérialisés se fera par envoi email aux adresses e-mail indiquées par le client. La livraison est accomplie par la réception/remise des titres cadeaux par le client, et le transfert de propriété se fait à ce moment-là. Après livraison des titres, ATOUT COMMERCE ne pourra être tenue pour responsable de tout vol, destruction, falsification, fraude ou dépassement de date de validité, la rémunération d'ATOUT COMMERCE lui étant définitivement acquise.

ARTICLE 5 : Acceptation de la livraison : Les éventuels dommages constatés à la réception des titres devront faire l'objet de réserves formelles et immédiates sur le bon de livraison ou par mail lors d'un envoi dématérialisé. A défaut, il appartiendra au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport dans le cas d'un envoi postal. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à ATOUT COMMERCE au 1 Avenue Edouard Herriot 69170 Tarare par lettre recommandée avec accusé de réception, avec tout élément de preuve nécessaire, dans les 2 jours ouvrés qui suivent la livraison. Le retour des titres cadeaux par le Client suite à des réserves se fait sous la seule responsabilité du Client.

ARTICLE 6 : Modalités de paiement : Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Le Client règle sa commande par prélèvement, par virement, par espèce ou par chèque bancaire à l'ordre d'ATOUT COMMERCE. La fédération se réserve le droit de ne proposer que l'un ou plusieurs des modes de règlement à sa discrétion. Aucune réclamation du Client à ce titre ne sera recevable. Les règlements ne peuvent faire l'objet d'aucun escompte. Toute contestation sur le paiement d'une facture doit être effectuée par écrit dans les trente jours qui suivent son édition, et adressée à ATOUT COMMERCE. Par ailleurs, en cas de chèque bancaire tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signatures, les frais bancaires de rejet supportés par ATOUT COMMERCE seront refacturés au Client. ATOUT COMMERCE se réserve le droit

d'annuler toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige de paiement, sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 7 : Conditions d'utilisations : Les titres cadeaux sont valable 1 an après sa date d'achat. Les titres cadeaux ne sont pas utilisables pour des achats en ligne. Les chèques cadeaux et cartes cadeaux sont utilisables chez tous les commerces affiliés au dispositif de titres cadeaux Atout Commerce. Les commerces ne sont pas tenus d'accepter les chèques cadeaux et cartes cadeaux pour l'achat de produits d'alimentation courante, d'articles en solde ou en promotion. La liste exhaustive des commerces affiliés figurent sur le site internet [www.atout-commerce.fr](http://www.atout-commerce.fr) qui est remis à jour périodiquement. La liste des commerces affiliés et les conditions d'acceptation par les commerces sont susceptibles de modification sans préavis. ATOUT COMMERCE, émettrice des titres cadeaux, ne pourra être tenue pour responsable de la non-acceptation dudit titre par des commerces affiliés. Plusieurs chèques cadeaux et cartes cadeaux peuvent être utilisés pour le règlement d'un même

ARTICLE 8 : Le rendu de monnaie et le complément de prix : Le commerçant ne peut pas rendre la monnaie sur les chèques ou cartes cadeaux et choisit les moyens de paiement qui pourront être acceptés pour procéder au complément de prix par rapport à la valeur faciale du titre cadeau.

ARTICLE 9 : Le litige : Comme pour les chèques bancaires, le risque de vol, perte, détérioration ou falsification des titres cadeaux pèse sur le consommateur. En cas de litige, le tribunal compétent sera saisi.

ARTICLE 10 : Données personnelles : Atout Commerce s'engage à ne pas communiquer les données personnelles à tout autre organisme. Sans contradiction de la part du client, Atout Commerce se réserve le droit de communiquer des offres promotionnelles. Toute fois le client aura la possibilité de se désinscrire, afin de ne plus recevoir d'offre.

ARTICLE 11 : Règlementation applicable aux titres cadeaux : Notre clientèle est informée que les chèques cadeaux et cartes cadeaux peuvent, dans certains cas, faire l'objet d'exonérations de cotisations sociales et fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Le Client fait son affaire de toutes dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de chèques cadeaux et cartes cadeaux et à leur utilisation. Le Client est seul responsable de l'application de cette réglementation à sa situation. ATOUT COMMERCE ne pourra être tenue responsable par le Client ou par un bénéficiaire, ni de l'absence de déclaration aux administrations compétentes, ni des conséquences de l'attribution de chèques cadeaux et cartes cadeaux. Le Client et le bénéficiaire sont seuls responsables des conséquences de l'utilisation de leurs chèques cadeaux et cartes cadeaux. Atout commerce décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des chèques cadeaux et cartes cadeaux survenant après leur réception par le Client ou le Bénéficiaire. Les titres cadeaux sous la responsabilité du Client qui seraient perdus, volés ou dont la date limite serait dépassée, ne peuvent donner lieu ni à échange ni à remboursement.

ARTICLE 12 : Annexe Evénements : prévus par l'URSSAF : Fête des mères, Fête des pères, Ste Catherine, St Nicolas, Naissance, Mariage, PACS Retraite. Rentrée scolaire, Noël des enfants, Noël des adultes

ARTICLE 13- Délai de rétractation : Conformément au code de la consommation, le Client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception de la confirmation de commande par mail. Cependant si le Titre Cadeau venait à être utilisé, même partiellement, dans cet intervalle de temps ce délai de rétractation serait considéré comme caduc. ATOUT COMMERCE s'engage à lui rembourser le titre cadeau dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de sa demande. Le client doit retourner la commande accompagnée de la facture et d'un RIB (relevé d'identité bancaire) par courrier recommandé avec AR à : ATOUT COMMERCE : 1 Avenue Edouard Herriot 69170 Tarare. Seule la valeur faciale du titre cadeau" est remboursée, les frais éventuels d'envoi et de retour sont à la charge du Client.

ARTICLE 14 : Prestations annexes Le Client pourra demander un mode de livraison spécifique à ses frais, par mention expresse sur son bon de commande et sous réserve d'acceptation du devis complémentaire qui sera établi ATOUT COMMERCE. Toute prestation supplémentaire (mise sous pli spécifique des chèques cadeaux et cartes cadeaux.) fera l'objet d'un devis complémentaire et sera facturée en sus après acceptation du devis

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation fiscale afférente à la délivrance des cartes & chèques cadeaux (documentation consultable sur le site de l'URSSAF : [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) – rubrique : Employeurs / Législation en ligne / Les prestations liées aux activités sociales et culturelles). ATOUT COMMERCE décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme.